

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 26 février 2010

**Service instructeur**

Service du Développement  
économique, de l'Enseignement  
Supérieur et du Tourisme

N° CP-2010-3-2-8

**Service consulté**

**CONVENTION DE PARTENARIAT 2008/2010  
AVEC L'UNIVERSITE DE HAUTE-ALSACE  
SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT**

Résumé : *Dans le cadre de la convention de partenariat 2008/2010, il est proposé d'allouer à l'Université de Haute-Alsace une subvention de fonctionnement de 2 500 € pour l'organisation d'un colloque.*

Dans le cadre de sa politique volontariste et dynamique, le Conseil Général a signé, le 29 janvier 2008, une convention de partenariat avec l'Université de Haute-Alsace (UHA) pour les années 2008 à 2010.

Lors du Budget Primitif 2008, il a ainsi été inscrit en faveur de l'UHA pour les années 2008 à 2010 une aide de 1 650 000 € pour les projets d'investissement et une aide de 390 000 € pour le fonctionnement (130 000 € par an).

Conformément aux objectifs fixés par la convention, l'UHA a sollicité, en 2009, le Département pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 2 500 € pour l'organisation par le CERDACC (Centre Européen de Recherches sur le Droit des Accidents Collectifs et des Catastrophes) d'un colloque « le droit des catastrophes : 15 ans après » les 29 et 30 janvier 2010 à COLMAR.

Créé en 1995 à l'Institut Universitaire de Technologie de COLMAR, le CERDACC a pour objet l'étude des dispositifs de toute nature, juridique, judiciaire et administrative, mis en place après les catastrophes technologiques ou naturelles ainsi que dans le prolongement des accidents collectifs.

En 2010, le CERDACC aura quinze ans et le colloque aura pour objectif de faire le point sur l'évolution du droit des catastrophes depuis la création du centre. Les personnes attendues sont les universitaires, les professeurs de droit, les élus, les professionnels de la sécurité et les étudiants.

Le programme du colloque se déclinera autour de quatre thèmes : penser, prévenir, traiter et réparer.

Le budget prévisionnel s'élève à 41 650 € répartis comme suit :

En dépenses :

Frais de déplacement des intervenants	5 250 €
Hébergement des intervenants	5 000 €
Restauration	19 000 €
Collation	2 500 €
Imprimerie	2 500 €
Revue	1 200 €
Documentation technique	700 €
Frais administratifs	2 000 €
Location de la salle	1 000 €
Publication des actes	2 500 €
TOTAL	<u>41 650 €</u>

En recettes :

Inscriptions	24 000 €
UHA	10 150 €
Communauté d'Agglomération de Colmar	2 500 €
Conseil Régional	2 500 €
Conseil Général du Haut-Rhin	2 500 €
TOTAL	<u>41 650 €</u>

La Commission de l'Economie, du Tourisme, de l'Université et de la Recherche, réunie le 24 novembre 2009, a émis un avis favorable à la demande de l'UHA et, dans le cadre de la convention de partenariat 2008/2010, il est proposé d'allouer une subvention de fonctionnement de 2 500 € à l'UHA. Pour des raisons liées à la validation du Budget Primitif 2010, le rapport est présenté en Commission Permanente après la date de la manifestation.

Rectificatif :

Dans le rapport n° 2009-12-2-11 présenté à la Commission Permanente du 25 septembre 2009, il a été alloué à l'UHA une subvention d'investissement de 50 000 € pour la mise en place d'une carte multi services dans le cadre de l'opération Pass Campus Alsace. Dans les conclusions du rapport et dans la délibération, il y a ainsi lieu de lire « 50 000 € pour la mise en place d'une carte multi services » au lieu de « 50 000 € pour la mise en place d'une solution informatique de stockage ».

En conclusion, je vous propose :

- d'allouer, dans le cadre de la convention de partenariat 2008/2010, une subvention de fonctionnement de 2 500 € à l'UHA pour l'organisation du colloque « le droit des catastrophes : 15 ans après »,
- de prélever les crédits correspondants sur le Programme F725, chapitre 65, nature 65737, fonction 23 du budget départemental,
- de prendre acte de la rectification concernant le rapport et la délibération n° 2009-12-2-11 du 25 septembre 2009 qui attribue à l'UHA une subvention d'investissement de « 50 000 € pour la mise en place d'une carte multi services ».

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER